

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2024-09-19

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le jeudi 19 septembre 2024 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Guy Robert, Sylvain Lafrenaye, Jean-Sébastien Savaria, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Sont absents : Annick Corbeil, Hugo Laporte.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin.

Sont aussi présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

9.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

9.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

24-09-47

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

9.7.3 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

9.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2024

24-09-48

Sur la proposition de Richard Potvin
Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2024 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

9.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 4 juillet au 6 septembre 2024 a été remis aux directeurs pour information.

Madame Annick Corbeil arrive à 19h35.

9.5 Comptes à payer

24-09-49

Sur la proposition de Denis Benoît
Appuyée par Gilles Bernier

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 10 septembre 2024, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de 86 686,76\$.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de juillet, août et septembre pour un montant de **60 436,12\$** (réf. : liste du 10 septembre 2024).

9.6 Correspondance

08/08/2024 Municipalité de Saint-Barnabé-Sud : résolution 122-08-2024 – la municipalité demande la révision de la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau

21/08/2024 Municipalité de Saint-Aimé : résolution 131-08-24 – la municipalité demande la révision de la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau

09/09/24 Municipalité de Saint-Jude : résolution 2024-09-159 – la municipalité demande la révision de la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau

AJOUTS :

11/09/24 Municipalité de Saint-David : résolution 2024-09-121 – la municipalité demande la révision de la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau

17/09/24 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu : résolution 24-09-170 – la municipalité demande la révision de la méthode de calcul de la répartition uniformisée des pertes d'eau

9.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

9.7.1 Affectation du surplus non affecté au surplus affecté

24-09-50

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Richard Gauthier
Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre affecte la somme de 25 000\$ de son surplus non affecté à son surplus affecté soit :
- 10 000\$ pour le remplacement des pompes
- 15 000\$ pour le remplacement des camions.

9.7.2 Adoption des prévisions budgétaires 2025 (c.c.)

Après délibérations et étude des prévisions budgétaires 2025 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

24-09-51

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Linda Cournoyer
Il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour l'exercice financier 2025, au montant de 1 805 915\$, comme suit :

REVENUS

Consommation d'eau – Vente aux municipalités	1 178 000\$
Entrées d'eau et loyer de compteur	12 900
Autres revenus de sources locales	7 230
Quote-part A.I.B.R. – Règlement 2009-02	355 830
Quote-part A.I.R.R. – Membranes	139 045
Quote-part – Coût réel – Eau 2023	29 250
Appropriation du surplus non affecté	49 250
Appropriation du surplus – Pompe et camion	25 000
Intérêts sur placements	9 410
TOTAL DES REVENUS	1 805 915\$

DÉPENSES

Administration générale

Conseil d'administration	21 500\$
Gestion financière et administrative	78 895
Greffe	5 000
Autres dépenses	35 300
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	140 695\$

Hygiène du milieu

Administration	26 300\$
Purification et traitement de l'eau	1 228 675
Réseau de distribution de l'eau	321 295
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	1 576 270

Frais de financement

Frais de banque	200\$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	200\$

AFFECTATIONS

Immobilisations – Ameublement	2 500\$
Réserve Pompe et camion	25 000
Affectation du surplus accumulé	49 250
Immobilisations – Réseau d'aqueduc	12 000
TOTAL DES AFFECTATIONS	88 750\$

TOTAL DES DÉPENSES

1 805 915\$

Salaire – Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité de majorer la rémunération annuelle de madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de 2,5% pour l'année 2025 et ce, selon les conditions présentées au rapport administratif.

Salaire - Coordonnateur

Sur la proposition de Richard Potvin

Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité de majorer la rémunération annuelle de monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur de 2,5% pour l'année 2025 et ce, selon les conditions présentées au rapport administratif.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre accepte la demande du coordonnateur à l'effet d'être dispensé de se présenter au travail les vendredis et ce, pour la période débutant le 20 décembre 2024 et se terminant le 11 avril 2025; portant ainsi la semaine de travail à 28 heures durant ladite période et que celui-ci doit rester disponible pour la Régie en cas d'urgence.

Salaire - Coordonnateur adjoint

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Jean-Sébastien Savaria

Il est résolu à l'unanimité de majorer la rémunération annuelle de monsieur Martin Dumais, coordonnateur adjoint de 2,5% pour l'année 2025 et ce, selon les conditions présentées au rapport administratif.

Salaire - Administrateurs

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité que la rémunération annuelle des administrateurs ne soit pas majorée et ce, pour l'année 2025.

9.7.3 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

24-09-52

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des administrateurs de la Régie de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye, appuyé par Annick Corbeil et résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre adopte *la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

9.8 Varia ouvert

9.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9.10 Levée de la séance

24-09-53

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Robert Charron
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Alain Jobin,
Président

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière trésorière